

Journée WT

* * *

Traitement des déchets

* * *

Information & Échanges

22/01/2019 **Colmar**

CCI du Haut-Rhin

31/01/2019 **Metz**

Agence de l'eau Rhin-Meuse



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DREAL Grand Est



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES



fnade



Programme

13 : 15

Accueil

13 : 30

Introduction

13 : 50

BREF Traitement de déchets : éléments attendus

15 : 10

BREF Traitement de déchets : NEA-MTD

16 : 20

Actualités déchets

16 : 50

Aides financières

17 : 20

Clôture



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

BREF Traitement de déchets Éléments attendus



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Éléments attendus

La directive IED

Directive IPPC (1996)

- Permis
- Approche intégrée
- Recours aux MTD
- Révision périodique

ET

Renforcement des principes

- NEA-MTD rendus opposables
- Réexamen périodique imposé
- État initial du sous-sol et des eaux souterraines

Fusion avec d'autres directives

- Solvant, dioxyde de titane, incinération de déchets



Éléments attendus

Champ d'application

Installations classées IED

Activités déchets de la nomenclature des ICPE classées dans les rubriques 3000 (listées à l'Annexe I de IED)

Rubriques visées pour le BREF WT
3510 + 3531 + 3532 + 3550 + 3710

Exclusions

Lagunage

Carcasses (animaux)

Effluents d'élevage

Décharges

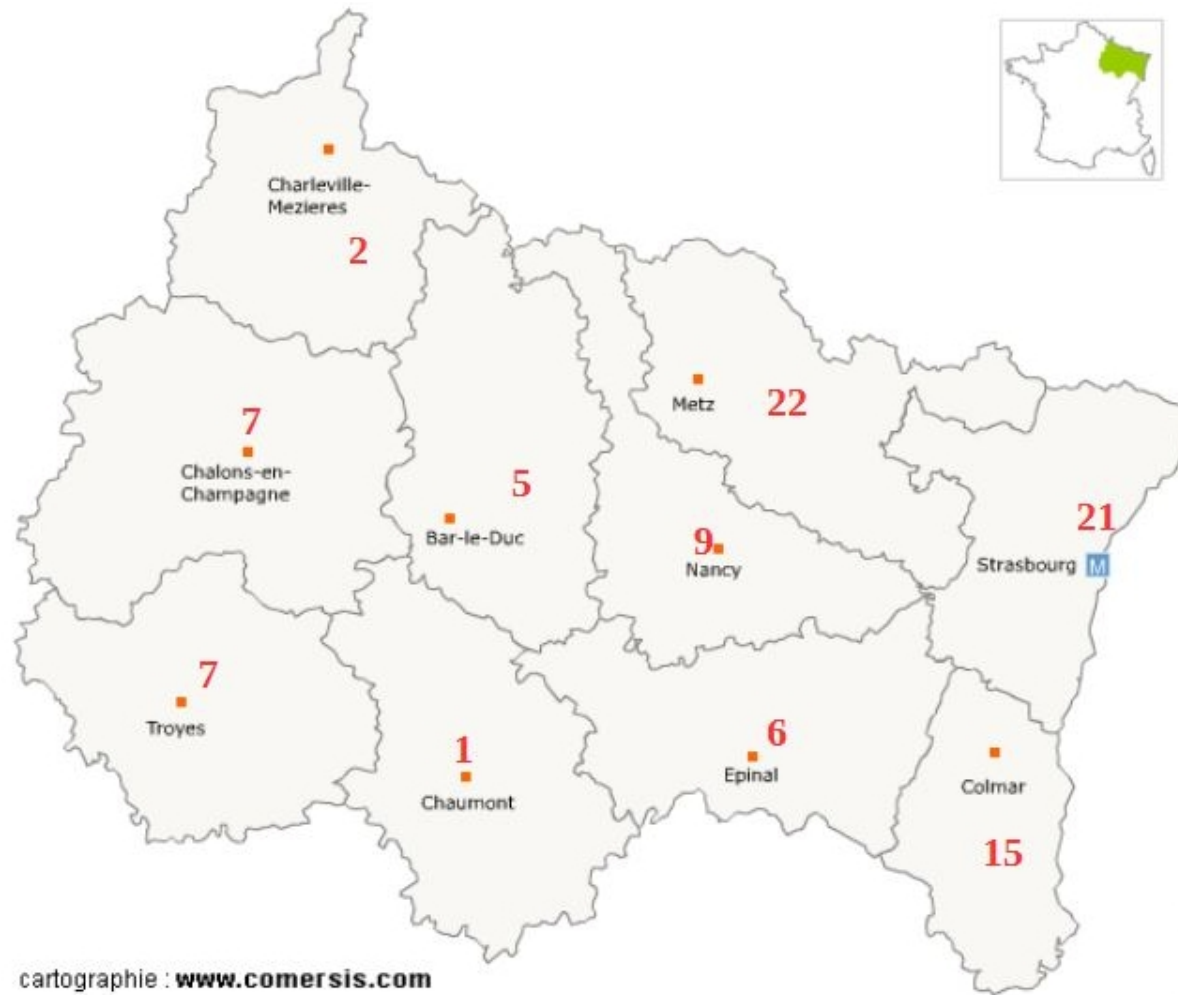
Scories & Mâchefers

Fusion de ferraille



Éléments attendus

Établissements en Grand Est



Éléments attendus

Calendrier

17/08/2018

Publication des Conclusions sur les MTD

- Décision d'exécution de la Commission

17/08/2019

Remise du dossier de réexamen

- Par les exploitants au Préfet

17/08/2020

Arrêté préfectoral complémentaire

- Pour chaque site

17/08/2022

Conformité des sites

- Sera suivi de visites de contrôle



Éléments attendus

Documents

Périmètre

Installations IED +
équipements connexes +
panaches potentiels

Installations IED +
équipements connexes

Rapport de base

- État des lieux des pollutions dans le sous-sol et les eaux souterraines

Dossier de réexamen

- Impact du site
- Comparaison aux meilleures techniques disponibles

Partie

BREF Traitement de déchets Éléments attendus

Rapport de base



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

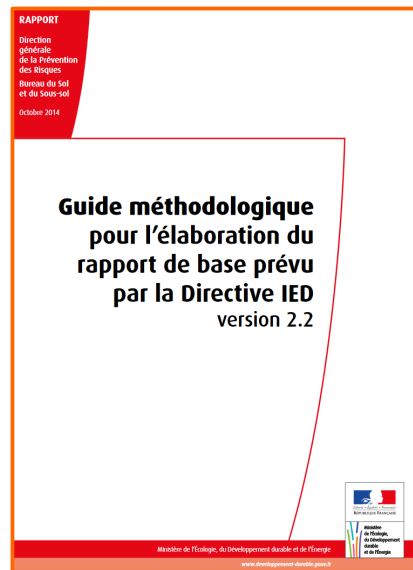
MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Éléments attendus

Rapport de base

Guide méthodologique

- Ministère de l'environnement
- Version 2.2 (octobre 2014)
- Lien disponible sur le site internet de la DREAL Grand Est



Éléments attendus

Rapport de base

Remis en même temps que le 1^{er} réexamen (L.515-30)

État initial des pollutions

- Sous-sol
- Eaux souterraines

Responsabilité de l'exploitant

- Engagement
- Tenu à jour si extension



Remise en état du site

- Dépollution à la cessation d'activité
- Sans préjudice de l'usage futur

Surveillance

- Sous-sol (10 ans)
- Eaux souterraines (5 ans)

Éléments attendus

Rapport de base

Périmètre

Installations classées IED

ET

Installations et/ou équipements

- s'y rapportant directement exploités sur le même site
- liés techniquement à ces installations
- susceptibles d'avoir des incidences sur les émissions et la pollution

Éléments attendus

Rapport de base

Critères

Activité(s) classée(s) IED (au moins une)

ET

Utilisation, production ou rejet de **substances dangereuses**

ET

Risque de contamination du sol et des eaux souterraines

Sinon, mémoire de non remise

Éléments attendus

Rapport de base

Contenu

Contexte du site

ET

Substances dangereuses pertinentes

ET

Localisation des sources de pollution (sur plan)

ET

Conclusion sur la possibilité d'établir un rapport de base



Éléments attendus

Rapport de base

Points d'attention

Substances non investiguées = considérées absentes

ET

Évolution du site = mise à jour du document (périmètre + investigations)

ET

Pollution détectée = traitement selon méthodologie SSP



Éléments attendus

Rapport de base

Application au secteur

Rejets (lixiviation, émissions) = concernés

ET

Réactifs et additifs pour le traitement = substances pertinentes



Éléments attendus

Rapport de base

Application au secteur : 3510 & 3550 (dangereux)

Substances dont le suivi est prescrit par l'AP d'autorisation

ET

Substances quantifiées dans le cadre des campagnes RSDE

ET

Substances identifiées dans le classement SEVESO

ET

En fonction du type de déchets traités

Liste de substances au paragraphe 7.1.3 du **Guide méthodologique**



Éléments attendus

Rapport de base

Application au secteur : 3531 & 3532 (non dangereux)

Remise du rapport de base uniquement si

Utilisation de **réactifs** et d'**additifs**

ET

Ces substances répondent aux critères de **dangerosité**



Éléments attendus

Rapport de base

Échanges



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DREAL Grand Est



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Partie

BREF Traitement de déchets Éléments attendus

Dossier de Réexamen



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Éléments attendus

Dossier de Réexamen

Guide de mise en œuvre

- Ministère de la Transition Écologique et Solidaire
- Version 2 (juillet 2017)
- Lien disponible sur le site internet de la DREAL Grand Est



Éléments attendus

Dossier de Réexamen

Remis sous 12 mois après les Conclusions sur les MTD (R.515-71)

Comparaison du site aux MTD et NEA-MTD

- Équivalence des techniques utilisées & Surveillance
- Résultats du site (graphs) & VLE de l'autorisation

Avis de l'exploitant

- Sur la mise à jour des prescriptions



Arrêté préfectoral complémentaire

Nouvelles VLE

- Inférieures ou égales aux NEA-MTD (ou paramètres équivalents)

Surveillance

- Fréquences revues
- Normes de mesures adaptées

Éléments attendus

Dossier de Réexamen

Contenu

A prendre en compte

BREF WT : Traitement des déchets

ET

Autres **BREF sectoriels** (rubriques 3000)

ET

BREF Transversaux : ENE, MON, EFS



Éléments attendus

Dossier de Réexamen

Contenu

A fournir

Comparaison aux (NEA)MTD et justifications pour celles non retenues

ET

Graphiques de l'évolution des rejets pour les polluants visés par les BREF

ET

Analyse attendue sur les données fournies et par point de rejet

Attention

Cas des NEA-MTD moins contraignantes que les VLE en vigueur : **VLE conservées**

Prise en compte de l'**acceptabilité du milieu**



Éléments attendus

Dossier de Réexamen

Cas particulier des installations de stockage

BREF principal = BREF WT

MAIS

Non concernées par le champ du BREF WT & **Art. 64** de l'A.M. ISDND

DONC SI RÉEXEMEN

Prise en compte de

BREF Transversaux = MON, ENE, EFS

ET

En fonction des consignes nationales

MTD génériques du BREF WT (chapitre 1)



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



Positionnement du ministère à venir
NOTE EN COURS DE RÉDACTION



Éléments attendus

Dossier de Réexamen

Rapport de base : rubrique 3540 (stockage)

Pas de prélèvements au droit des casiers

ET

Informations sur les **usages** passés et présents du site

ET

Résultats des analyses des **eaux souterraines**

ET

Prélèvements de sols dans les **zones de transit des déchets dangereux**



Positionnement du ministère à venir



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Éléments attendus

Dossier de Réexamen

Échanges



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DREAL Grand Est



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Pause

5 minutes



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Partie

BREF Traitement de déchets NEA-MTD

Impacts réglementaire & technique



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

NEA-MTD

Impacts réglementaire & technique

Niveaux d'émission associés aux MTD



Applicables à l'installation IED



- Rejet de l'installation IED ⇔ Rejet du site

ET

Nouveaux polluants pris en compte : les micropolluants

- En cohérence avec la démarche RSDE



Traitement des **déchets dangereux** : impact fort

ET

Abaissement des VLE dans certains cas

NEA-MTD

Impacts réglementaire & technique

Matières en suspension (MES)

Techniques communes

Séparation physique (tamis, dégrilleurs, dessableurs, décanteurs)

Homogénéisation

Coagulation & Flocculation

Sédimentation

+ de réactifs

Techniques avancées

Filtration sur sable ou sur membrane

Flottation

**Appliquées en
fonction des rejets**

A.M. 2/2/98

100 mg/l



BREF WT

5 - 60 mg/l



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

NEA-MTD

Impacts réglementaire & technique

DCO & COT

MTD 7 : Surveillance des émissions

Surveillance de →

COT

OU

DCO

COT (carbone organique total)

Surveillance **COT privilégiée**



Surveillance DCO reste obligatoire dans beaucoup de cas

A.M. 2/2/98

100 mg/l



BREF WT

10 - 100 mg/l



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

NEA-MTD

Impacts réglementaire & technique

Demande chimique en oxygène (DCO)

A.M. 2/2/98

300 mg/l



BREF WT

30 - 300 mg/l

Techniques (COT/DCO & Azote, Phosphore)

Traitement biologique

Aérobie

- Boues
- Nitrites

Anaérobie

- Biogaz (et boues)
- Phosphore et Nitrates



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

NEA-MTD

Impacts réglementaire & technique

Micropolluants

Phénols

Cyanures libres

Métaux

Techniques à mettre en œuvre

Filtration sur membrane

Précipitation

Oxydation

Réduction

Osmose

Appliquées selon les polluants émis et les débits rencontrés

VLE RSDE
01 / 01 / 2020

NEA-MTD
17 / 08 / 2022

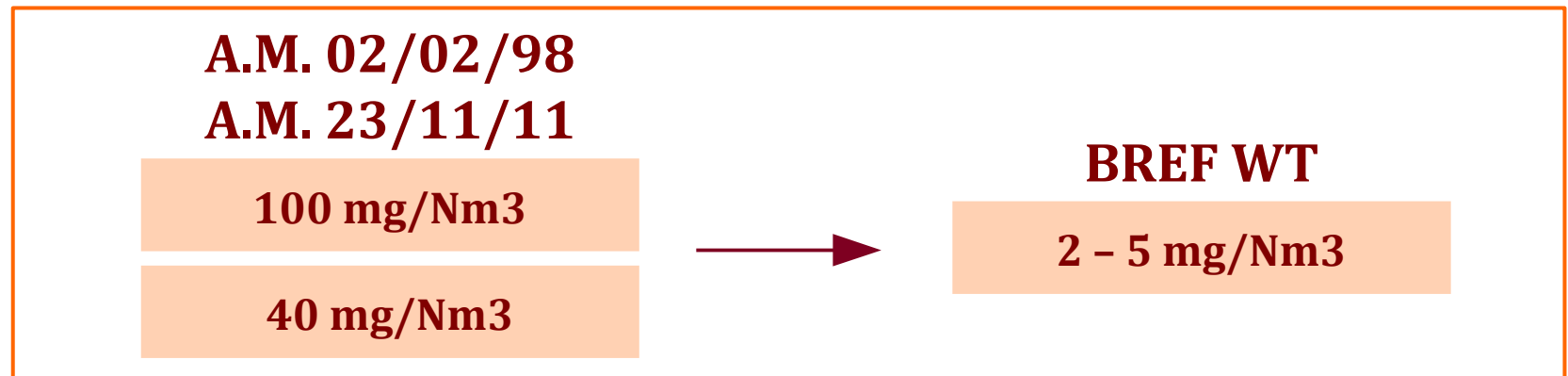
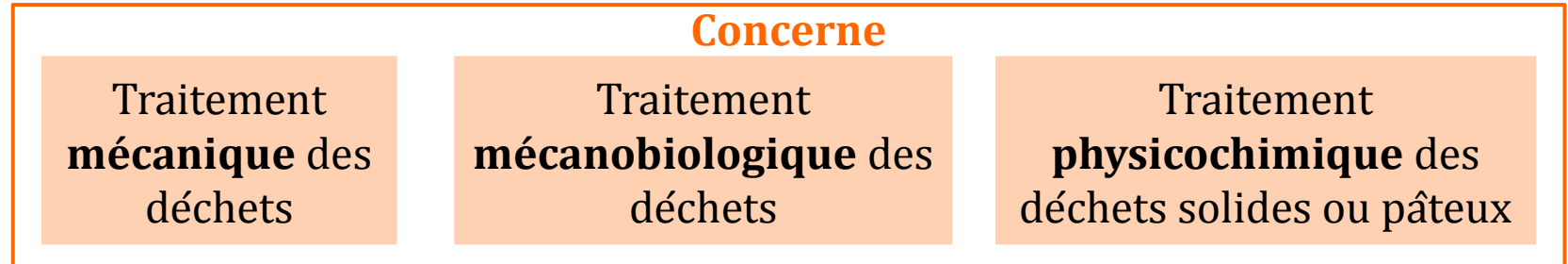
Suppression
01 / 01 / 2023



NEA-MTD

Impacts réglementaire & technique

Poussières



NEA-MTD

Impacts réglementaire & technique

COV (composés organiques volatils)

Concerne notamment

Reraffinage des huiles usagées

Traitement physicochimique des déchets à valeur calorifique

Régénération des solvants usés

A.M. 02/02/98

110 mg/Nm³

oxydation

20 ou 50 mg/Nm³



BREF WT
(MTD 44, 45, 47)

30 mg/Nm³



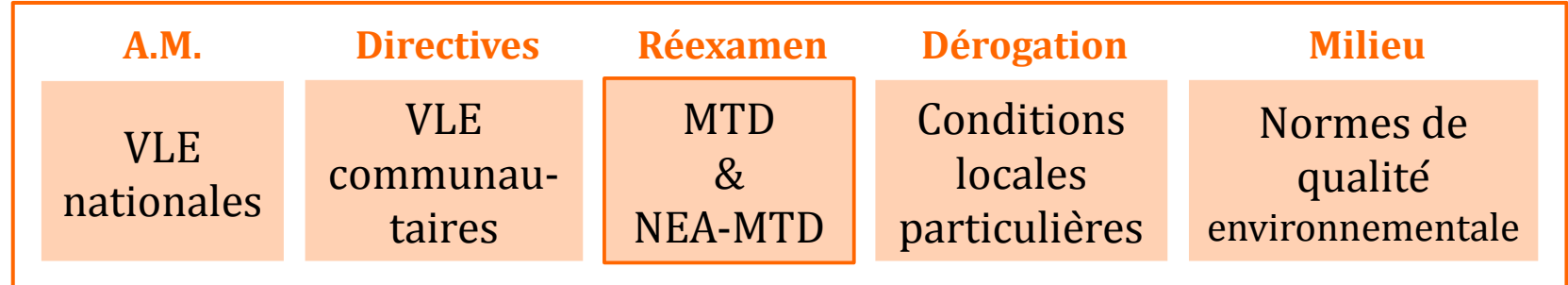
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

NEA-MTD

Impacts réglementaire & technique

Bilan



NEA-MTD

Impacts réglementaire & technique

Échanges



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DREAL Grand Est



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Pause

5 minutes



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Partie

Actualités Déchets



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Actualités Déchets

Nomenclature des ICPE

Rubriques 2700

Décret n°2018-458 du 06/06/2018

- Simplification
- Pour encourager la valorisation des déchets

ET

Arrêtés ministériels de prescriptions générales

- 6 juin 2018
- 20 juin 2018



Actualités Déchets

Nomenclature des ICPE

Rubriques « Déchets »

Autorisation → Enregistrement

Création, fusion, reformulation de rubriques

Modification des seuils



Actualités Déchets

Économie circulaire

Feuille de route économie circulaire (FREC)

Acteurs publics, privés et particuliers

50 mesures

En droite ligne de la LTECV

Publiée le 23 avril 2018



Actualités Déchets

Économie circulaire

Feuille de route économie circulaire (FREC)

4 axes

Mieux produire

- Incorporer davantage de matières premières issues du recyclage dans les produits

Mieux consommer

- Améliorer l'information du consommateur

Mieux gérer nos déchets



- Adapter la fiscalité pour rendre la valorisation des déchets moins chère que leur élimination

Mobiliser tous les acteurs

- Renforcer les synergies entre entreprises



DREAL / Action coup de poing « Tri 5 flux » (2019)

Actualités Déchets

Directives européennes

Révision de 6 directives

Relative

Aux Déchets

- (UE) 2018/851 remplace 2008/98/CE

Aux (déchets d') emballages

- (UE) 2018/852 remplace 94/62/CE

Transposition

05 / 07 / 2020

au plus tard

- À la mise en décharge
 - Aux VHU
- Aux (déchets de) piles et accumulateurs
 - Aux DEEE

- (UE) 2018/850 remplace :
 - 1999/31/CE
 - 2000/53/CE
 - 2006/66/CE
 - 2012/19/UE

Actualités Déchets

RSDE

Recherche de Substances Dangereuses dans l'Eau

Arrêté ministériel du 24/08/2017

Mise en œuvre de la DCE (directive cadre sur l'eau)

Modifie 22 arrêtés (dont A.M. du 02/02/98)

Réglemente les micropolluants

Entrée en vigueur
01 / 01 / 2018

VLE applicables
01 / 01 / 2020

Suppression des SDE
01 / 01 / 2023



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Actualités Déchets

RSDE

Objectifs de la DCE

Bon état des masses d'eau

- Amélioration (SDAGE) → 2015, 2021, 2027

Non dégradation de l'état des masses d'eau

Préservation des zones protégées

Réduction/Suppression des rejets de substances dangereuses

Action RSDE

- Objectif : surveiller, réduire voire supprimer des substances dangereuses, améliorer la connaissance
- Enseignement : nécessité de compléter la surveillance des rejets et de fixer les VLE sur les substances dangereuses

Arrêté ministériel du 24/08/2017



Actualités Déchets

RSDE

Arrêté ministériel RSDE

Mettre à jour la réglementation ICPE

Étendre l'effort de réduction des émissions de substances dangereuses

Passer de la surveillance pérenne RSDE à une autosurveillance normalisée

Modification de 22 arrêté ministériels

- L'arrêté générique du 02.02.98 pour les sites relevant du régime de l'autorisation
 - Un cadre général
- Des dispositions spécifiques pour certains secteurs
 - Les arrêtés sectoriels pour les activités exclues du champ d'application de l'AM 02.02.98 ou pour des activités soumises à enregistrement

Actualités Déchets

RSDE

Dispositions communes

Zone de mélange (compatibilité milieu)

Réglementer sur la base de la pollution apportée par le site industriel (sous conditions)

Définir des exigences pour les substances visées par un objectif de suppression des émissions

Possibilité d'aménager les VLE pour une ICPE raccordée à une STEP

Proportionner la surveillance suivant les enjeux

- Cf courrier DREAL adressé aux exploitants



Actualités Déchets

Échanges



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DREAL Grand Est



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES



fnade



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Pause

5 minutes

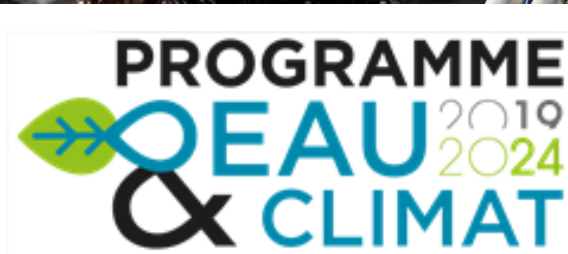
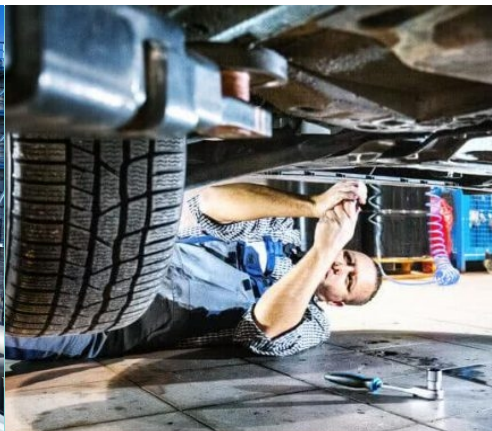


MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Partie

Aides financières





Les Agences de l'eau

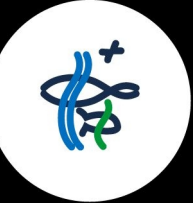
Rhin-Meuse et Seine-Normandie

11^{ème} programme et accompagnement financier
des acteurs économiques

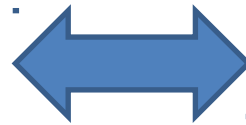


Les enjeux-phare du 11^{ème} programme

Une signature écologique autour de 4 enjeux



Biodiversité



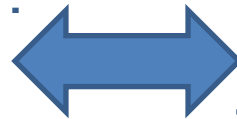
**Changement
climatique**




Le 11^{ème} programme,
Une réponse multifonctionnelle



**Bon Etat
en 2027**



Santé publique



« Aides à la lutte contre les pollutions industrielles et artisanales »

❖ Un recentrage des aides sur les projets prioritaires pour l'atteinte du bon état des eaux

- ☞ L'arrêt des aides aux opérations de résorption de pollutions « classiques » sans enjeu pour le milieu (pour AE Rhin-Meuse)
- ☞ Une intensification des actions de lutte contre les pollutions toxiques : mobilisation des industriels (*actions individuelles*) et des petites et moyennes entreprises (*actions collectives – priorité au portage des actions par les collectivités*), appels à projets (*innovation*)

❖ Une politique qui pose l'enjeu de la résilience des activités économiques au changement climatique : accroître les économies d'eau, gérer de manière alternative les eaux pluviales, restaurer des milieux humides

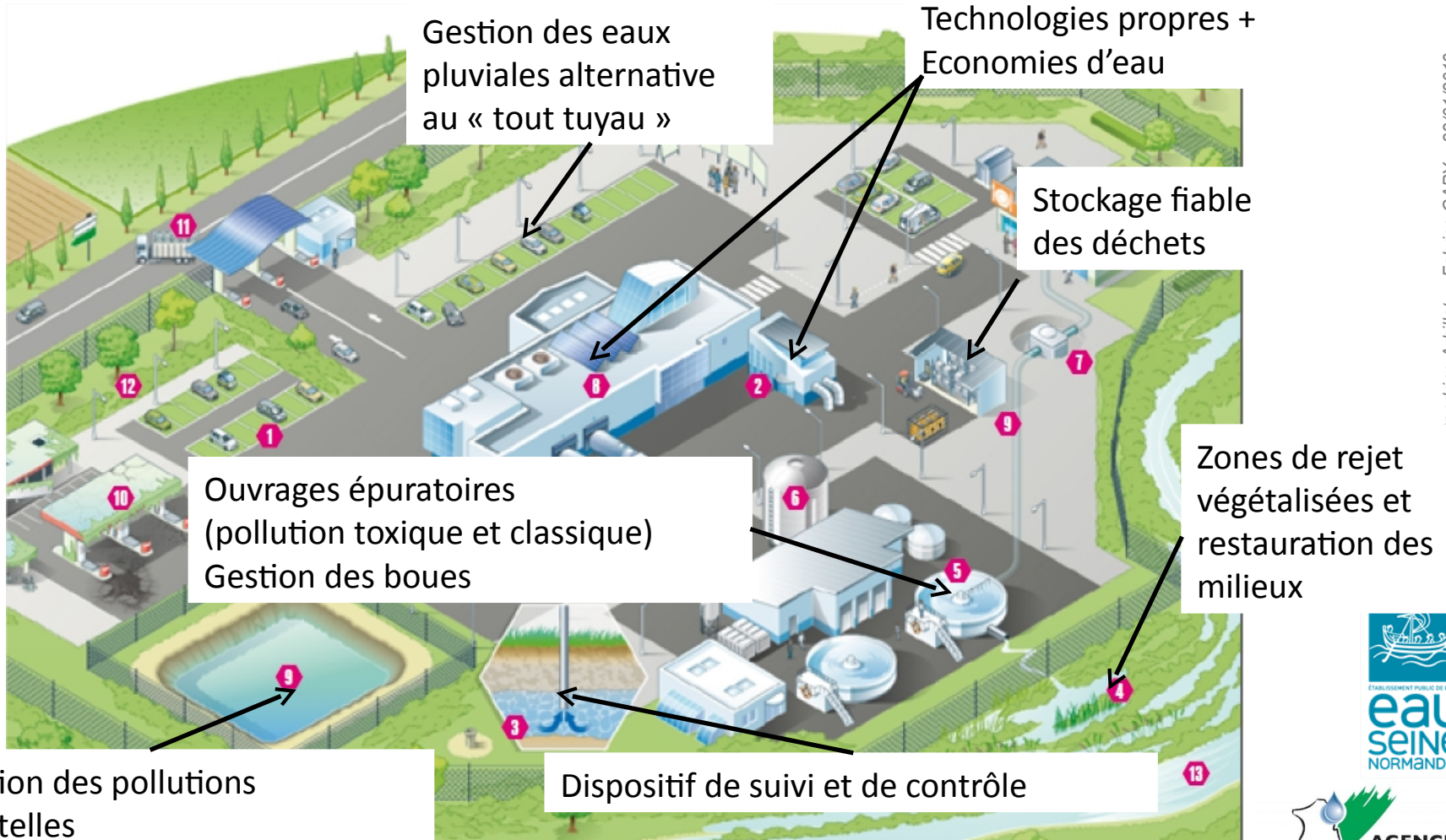
❖ Des niveaux d'aides dans la continuité du 10^{ème} programme (encadrement des aides d'Etat)

GRANDS PRINCIPES D'INTERVENTION

- Des aides soumises à l'encadrement européen, qui se doivent incitatives
- Pas d'aide en cas de mise en demeure
- Principe de « non dégradation » de l'état des eaux
- Solliciter une aide avant tout engagement
- Possibilité d'aide dans le cas :
 - d'une évolution de production / délocalisation
 - d'un nouveau site d'activité

Exemples d'interventions

Et également les études, les dispositifs de prétraitement...



andrine Arbillot – Fabrice CAPY – 22/01/2019

Zoom sur les aides aux études

Etudes préalables aux investissements	Rapport de base Sol et Eau IED	Dossier de réexamen IED
Eligible	Eligible	Non éligible

Taux d'aide de référence

Statut entreprise	Taux pour les études	Taux pour les travaux	Taux pour atteinte norme UE (IED)
Grandes entreprises	50 %	40 %	5 à 10 %
Moyennes entreprises	60 %	50 %	10 à 15 %
Petites et microentreprises	70 %	60 %	15 à 20 %
Cas nouveau site (AERM) *	10 %	10 %**	5 à 10 %

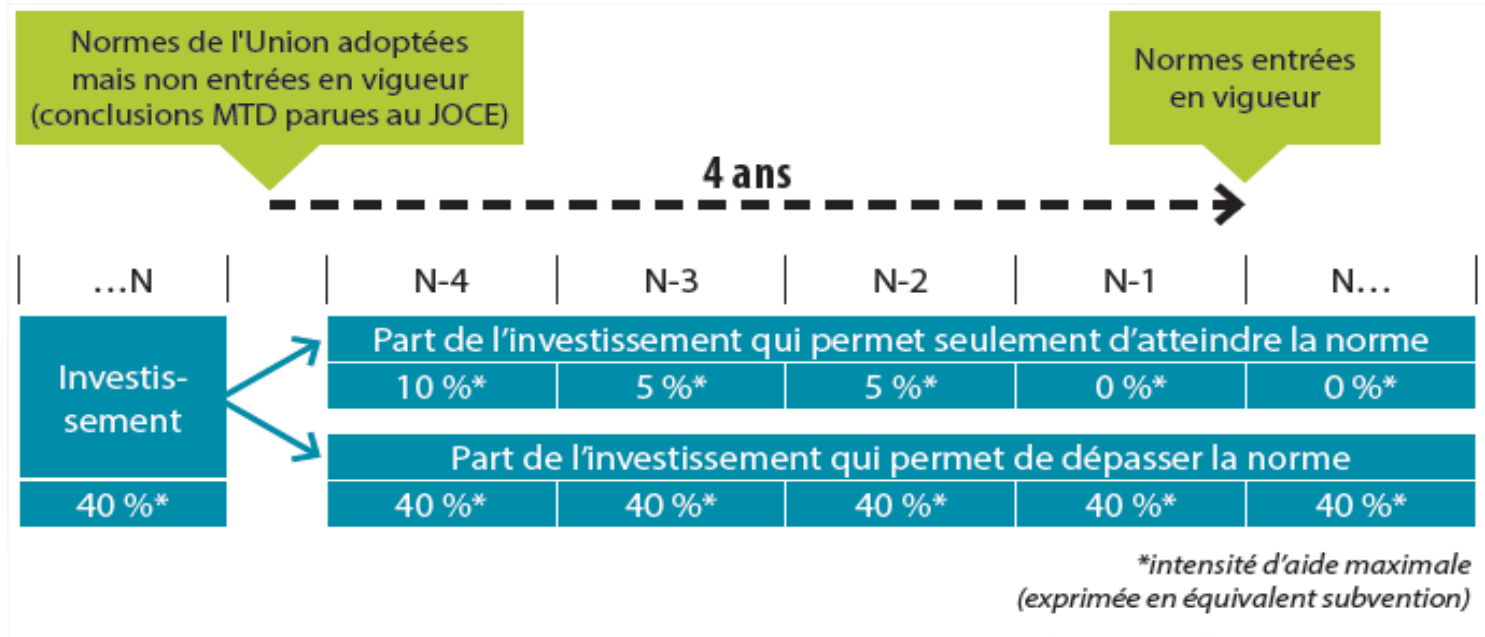
Recyclage/valorisation de déchets dangereux pour les milieux aquatiques 35/45/55 % selon la taille de l'entreprise pour AERM et 35% pour AESN

Réhabilitation des sites pollués (pour Rhin-Meuse) : au maximum 100 % des coûts admissibles selon encadrement européen

* Sauf cas d'impossibilité dûment démontrée, l'agence n'apportera aucune aide si le projet ne prévoit pas la mise en œuvre de solutions préventives pour la gestion du temps de pluie.

** Taux majoré pour certains investissements exemplaires

Incidence directive IED



Individualiser, chiffrer et justifier la part qui permet de dépasser la norme

Les investissements aidés doivent :

- Être achevés techniquement un an avant la date d'entrée en vigueur des normes
- Atteindre toutes les normes de l'Union associées aux MTD publiées

Calcul d'une aide

- Montant des travaux présentés
- Montant des travaux éligibles
- Comparaison éventuelle avec un prix de référence ou un prix plafond
- Respect des règles d'encadrement communautaire (caractère incitatif des aides, directive IED, santé financière, autres financeurs...)
- Montant retenu pour le calcul de l'aide

$$\text{AIDE} = \text{Montant retenu} \times \text{Taux d'aide}$$

Le taux de financement du projet présenté peut être différent en pratique au taux d'aide du programme

Assiette d'une aide

Fonction de l'apport environnemental et de la pollution éliminée/évitée

=> Comparaison du projet avec un scénario contrefactuel de moindre performance environnementale

Les seuils planchers

<p>AE Seine Normandie</p>	<p>Montant projet > 3 500 € TTC jusque le 31/12/2021 et > 10 000 € TTC ensuite</p>	
<p>AE Rhin Meuse</p>	<p>Assiette supérieure à 10 k€ HT par projet sauf études, animation et opérations collectives</p>	<p>Seuil minimal de 500 euros d'aides pour les études, animation et opérations collectives</p>

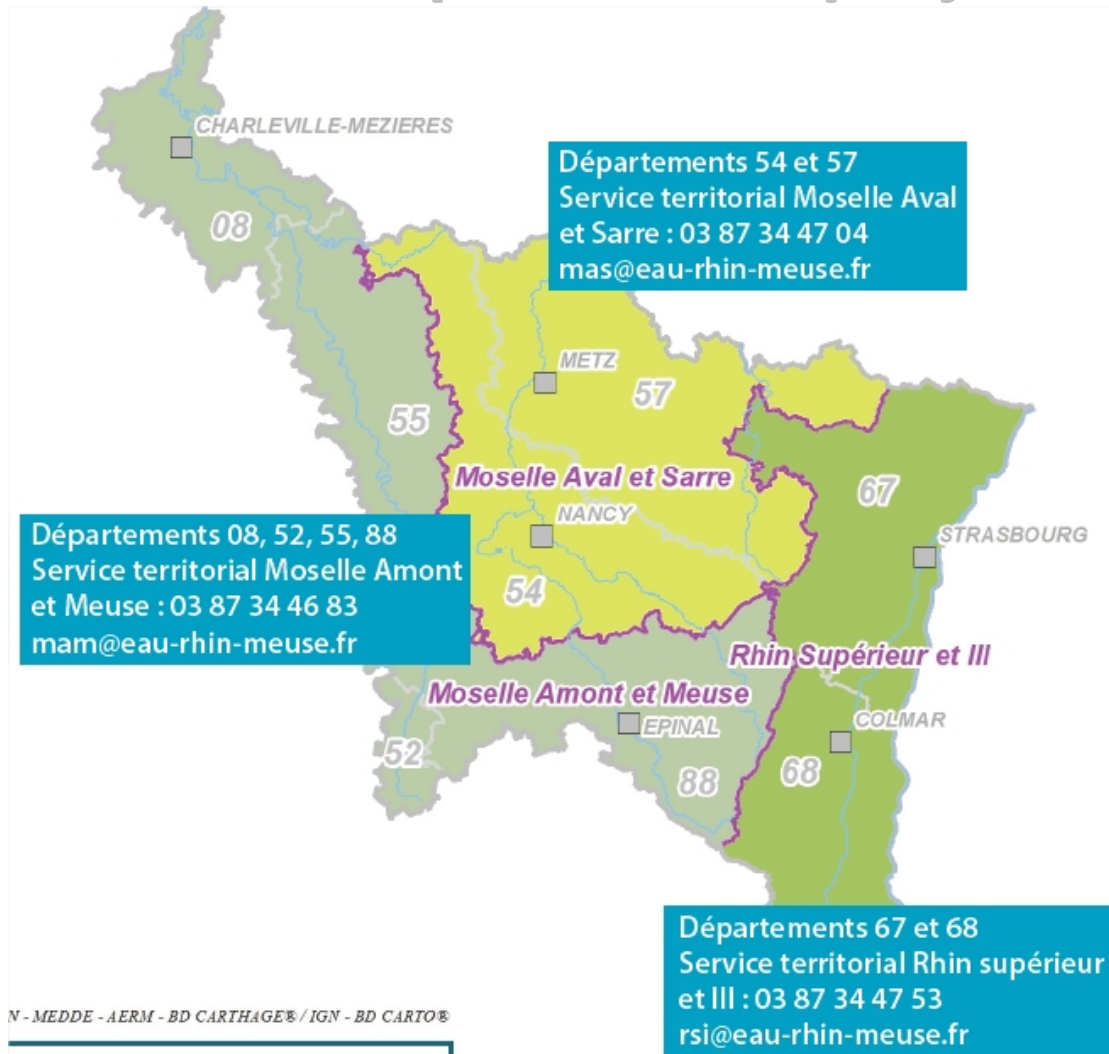
Temporalité d'un dossier d'aide (travaux)

- 1) prise de contact avec le chargé d'interventions
- 2) recrutement d'un bureau d'études (étude technico économique, faisabilité,...)
- 3) dépôt du dossier de demande d'aide
- 4) Accord de démarrage des travaux par courrier pour AESN ou interface dématérialisée pour AERM (ne vaut pas accord de subvention) (max 2 mois après dépôt dossier)
- 5) décision de l'Agence
- 6) envoi convention d'aide financière
- 7) versement des acomptes de subvention (sur justificatifs)
- 8) solde de l'opération à la fin des travaux (facture définitive et réception des travaux)

Un rappel : les aides de l'agence de l'eau n'ont pas de caractère systématique ni automatique.

Nouveauté AERM (24/01/19) : Demande de compte et d'aide à faire en ligne avec RIVAGE sur www.eau-rhin-meuse.fr

Contact à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse pour votre projet



N - MEDDE - AERM - BD CARTHAGE® / IGN - BD CARTO®

Contact à l'Agence de l'eau Seine Normandie pour votre projet

☐ Départements 51, 52, 55:

- ✓ Baptiste QUESNE (quesne.baptiste@aesn.fr, 03.26.66.59.94)
- ✓ Fabrice CAPY (capy.fabrice@aesn.fr, 03.26.66.25.96)

☐ Département 08 :

- ✓ Stéphanie GOSSELIN (gosselin.stephanie@aesn.fr, 03.44.30.50.00)

☐ Département 10 :

- ✓ Frédéric MEUNIER (meunier.frederic@aesn.fr, 03 86 83 16 69)

Merci pour votre attention



Aides financières

Échanges



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DREAL Grand Est



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Clôture

Merci pour votre participation



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE